



[PROCÈS VERBAL]

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du 14 avril 2022

MONT DE MARSAN MARSAN AGGLOMERATION

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons ouvrir notre séance de ce Conseil communautaire du 14 avril. Avant de laisser la parole à Marina BANCO qui a accepté d'être secrétaire de séance, trois points à l'ordre du jour.

Le premier est la présentation des motifs ayant conduit à l'utilisation de la procédure d'urgence prévue à l'article L.2121-12 du Code Général des collectivités Territoriales. Le deuxième est le vote sur l'abrogation de la délibération citée 2022040054 en date du 7 avril 2022 portant sur l'approbation du budget primitif de Mont de Marsan Agglomération et, le cas échéant, le troisième est le vote du budget primitif de Mont de Marsan Agglomération.

Je vous propose avant de rentrer dans le vif du sujet, de laisser la parole à Marina BANCON pour l'appel.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 55

Nombre de conseillers communautaires présents : 47 jusqu'au vote du budget primitif du budget principal puis 46.

Nombre de votants : 55 jusqu'au vote du budget primitif du budget principal puis 54.

Date de la convocation : 12 avril 2022

Membres titulaires présents :

Pierre MALLET, Nathalie BOIARDI, Jean-Guy BACHE Dominique CLAVÉ, Janet DE-LETRE, Frédéric CARRERE, Émile LABEYRIE, Catherine BERGALET, Jean-Paul ALYRE, Jean-Pierre ALLAIS, Bernard LE PALLEC (suppléant de Claude COUMAT), Catherine DEMEMES, Charles DAYOT, Marie-Christine HARAMBAT, Pierre MERLET-BONNAN, Geneviève DARRIEUSSECQ, Farid HEBA, Marie-Christine BOURDIEU, Nathalie GASS, Hervé BAYARD, Marie-Pierre GAZO, Bruno ROUFFIAT, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Philippe DE MARNIX, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Éliane DARTEYRON, Marina BANCON, Mathieu ARA, Chantal PLANCHENAUT, Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Véronique GLEYZE, Michel GARCIA (absent pour la délibération n°4), Philippe SAES, Monia LABOULAIS, Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Joël BONNET, Bernard KRZYNSKI, Ghislaine LALLAU, Jean-Marie BAYLE, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Denis CAPDEVOLLE.

Pouvoirs :

Danièle KUBLER, conseillère communautaire, donne pouvoir à Pierre MALLET, Jean-Jacques GOURDON, conseiller communautaire, donne pouvoir à Farid HEBA, Claudie BREQUE, conseillère communautaire, donne pouvoir à Philippe DE MARNIX, Jean-Marie BATBY, conseiller communautaire, donne pouvoir à Pascale HAURIE, Céline PIOT, conseillère communautaire, donne pouvoir à Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, conseillère communautaire, donne pouvoir à Jean-Baptiste SAVARY, Delphine SALEMBIER, vice-présidente, donne pouvoir à Joël BONNET,

Marie DENYS BACHO, conseillère communautaire, donne pouvoir à Ghislaine LALLAU.

Absents :

Michel GARCIA, conseiller communautaire (pour la délibération n°4),

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marina BANCON, conseillère communautaire, a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N°2022040069 (n°01)

Monsieur le Président : Merci à Marina BANCON. Je vais vous faire la présentation des motifs ayant conduit à l'utilisation de la procédure d'urgence. Je vais vous faire part de ces motifs et vous exprimer aussi plus globalement la raison de ce Conseil du 14 avril, 7 jours après le précédent et ensuite, je laisserai ceux qui le souhaitent s'exprimer puisque sur cette première délibération, il faut que nous approuvions le caractère d'urgence de cette convocation.

Chers collègues, je souhaite vous dire quelques mots sur les raisons qui m'ont poussé à vous convoquer à nouveau et sur cette nécessité de nous réunir en urgence sur la proposition de retirer la délibération du 7 avril dernier par laquelle nous avons approuvé notre budget primitif 2022.

Je vais également vous dire ma conviction qui ne s'appuie pas sur un sentiment personnel, mais sur des consultations, des échanges à la fois juridiques que nous avons pu mener en interne et en externe. Je suis absolument convaincu que notre délibération du 7 avril est valide, valable et que ni les services de l'Agglomération que je remercie, ni nous-mêmes n'avons commis d'irrégularité. Il y a cependant plusieurs points.

Il y a d'abord la question de la prise en compte du fameux vote « contre » exprimé sur un bulletin quatre fois plus grand que les autres. C'était, vous vous en souvenez, lors du premier vote. Si nous considérions ce bulletin comme nul, il y avait alors 25 voix pour, 24 voix contre et 6 blancs et nuls et le budget était adopté. Si nous considérions ce bulletin comme valide, il y avait 25 voix pour, 25 voix contre et donc égalité et le budget n'était pas adopté et nous avons alors la possibilité au terme de la loi de procéder à un nouveau vote. Pour mémoire, la loi dit que le budget doit être adopté avant le 15 avril et prévoit la possibilité de plusieurs tours de vote. Il y a eu débat entre nous pour savoir si ce bulletin était nul ou pas.

Ma conviction et celle d'un certain nombre d'entre nous était qu'un bulletin de taille quatre fois supérieure à tous les autres, alors même que tous les autres bulletins étaient au même format et que nous mettions des bulletins à disposition des élus, constitue un signe distinctif à même d'altérer le principe du secret du vote et qu'il fallait donc le déclarer comme nul.

Cette conviction s'est transformée en certitude puisque vérification faite, il est de jurisprudence constante, y compris au Conseil Constitutionnel, qu'un bulletin hors format

constitue un signe distinctif. Mais tout le monde n'était pas de cet avis et j'ai donc proposé que nous ne proclamions pas le résultat et que nous recommencions le vote en demandant à chacun de veiller à utiliser les bulletins fournis. Personne ne s'y est opposé.

C'est le deuxième point : pouvions-nous revoter ? Evidemment que oui puisqu'il s'agissait de lever un doute. Il ne s'agissait pas de faire un deuxième tour, mais simplement de recommencer une opération matérielle compte tenu du fait que nous ne savions pas comment comptabiliser le fameux bulletin.

Troisième et dernier point, personne n'a contesté la validité du résultat issu de ce second vote, ni sa régularité, ni la sincérité du scrutin.

Pourquoi dès lors être là aujourd'hui et procéder à un nouveau vote ? Je vais essayer d'être extrêmement clair et transparent avec vous.

M. ARA a exprimé que notre vote pourrait être illégal et que nous ne respections pas, en ce sens, la démocratie en nous expliquant qu'une journaliste de Sud Ouest lui a dit que nous aurions truqué le vote et qu'il ne s'en serait pas rendu compte sur le moment, étant placé un petit peu loin de l'endroit où se dépouillaient les votes. J'ai constaté également que des pressions étaient exercées de toute part et je dois vous dire que ce climat n'est pas véritablement digne de ce que doit être le vote d'un budget. Il est vraiment temps que l'on en sorte et il est hors de question de continuer à laisser salir ainsi l'Agglomération, ses élus, ses agents et ses délibérations.

Nous allons donc revoter avec un isoloir, avec des bulletins de vote préimprimés « pour » « contre » et des bulletins blancs, en appelant les élus un par un, en leur demandant de signer une feuille d'émargement. J'inviterai, s'il le souhaite, M. ARA à venir participer au dépouillement pour être au plus près de ce qui va se passer, être assesseur s'il le souhaite.

Chers collègues, il est de ma responsabilité de Président de cette Agglomération que nos délibérations soient incontestables et inattaquables et c'est donc la raison pour laquelle nous procédons à nouveau au vote. Je le dis et le redis à toute fin utile, tout bulletin qui ne serait pas au bon format ou qui serait porteur d'un quelconque signe distinctif serait considéré comme nul.

Enfin, il y a la question de savoir si nous sommes fondés à convoquer dans l'urgence. La réponse est oui puisque nous devons adopter notre budget avant le 15 avril et il est de jurisprudence constante que cet impératif légitime soit invoqué.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. Est-ce qu'il y a des remarques ou des prises de parole par rapport à cela ?

M. ARA : Monsieur le Président, Mesdames-Messieurs les élus. Comme je le dis et je le dirai à chaque fois, la seule chose qui m'intéresse, ce sont les faits. A l'heure de la post-vérité qui règne dans cet hémicycle, je ne répondrai pas aux différentes attaques, approximations, stratégies de victimisation pour en venir aux faits. Je vais essayer d'être le plus court et le plus clair possible pour que les gens qui nous écoutent et qui nous liront puissent comprendre précisément ce qu'il se passe.

Jeudi dernier, nous avons procédé au vote du budget primitif 2022 de l'Agglomération. A l'issue d'un scrutin que vous avez souhaité, Monsieur le Président, organiser à bulletin secret, 25 élus se sont prononcés pour, 25 se sont prononcés contre, 3 ont voté blanc et 2 ont émis un vote nul. 25 élus se sont donc prononcés contre le budget et 25 se sont prononcés pour.

Comme le stipule très clairement le Code Général des Collectivités Territoriales et comme cela est écrit à deux reprises dans le règlement intérieur de Mont de Marsan Agglomération, page 11 et 12, en cas d'égalité des scrutins, après un vote à bulletin secret, la délibération est rejetée. Les choses auraient donc dû en rester là. Le budget 2022 a été démocratiquement rejeté par notre assemblée. C'est ainsi.

Dans la confusion, vous avez immédiatement fait procéder à un nouveau vote. Sur le coup, aucun des élus présents et moi inclus ne s'y sont opposés. Pourtant, selon plusieurs témoignages dans l'hémicycle, les services juridiques vous ont signifié qu'avec cette égalité, la délibération était rejetée. En réécoutant l'enregistrement, on entendait clairement vos services dire que le bulletin était valable. Donc, vous ne deviez en aucun cas faire revoter cette assemblée. Vous n'avez pas écouté vos services et nous en sommes là aujourd'hui.

Pendant cette séance et depuis cette séance, 31 élus ont affirmé publiquement voter ou avoir voté contre le budget. Or, il n'y a que 25 bulletins contre. C'était le 25^{ème} ou le 26^{ème} qui était litigieux. Il y a effectivement des versions différentes. Je n'ai jamais dit que l'élection était truquée et personne n'est venu me dire : « Vous tordez les faits, une fois de plus. » Il y a une différence notable entre 31 et 25.

Il faut que ceux qui nous écoutent comprennent comment se passe ce qu'on appelle un vote à bulletin secret dans cet hémicycle. Nous sommes 55 élus répartis dans un hémicycle en arc de cercle. Nous sommes assez serrés avec des élus à côté, au-dessous et au-dessous de nous. Le placement dans cet hémicycle, et je n'ai jamais vu cela ailleurs, n'est pas stable. Il ne dépend pas de l'ordre des communes, ni de l'ordre du tableau, encore moins de l'ordre alphabétique et surtout, le placement change à chaque fois. Sur quel critère ? Je ne suis jamais à la même place. Si, je crois que cela fait deux fois. Pourquoi ? Certains élus se retrouvent encadrés dans certains votes, pas dans d'autres. Pourquoi ? Dans l'esprit de nos concitoyens, des gens qui nous écoutent, un vote à bulletin secret est assez simple. On dispose sur une table des bulletins de vote « pour », « contre », « blanc », on prend 3 bulletins, une enveloppe, on va dans un isolement, on met un bulletin dans l'enveloppe, on sort de l'isolement, on le met dans l'urne.

Ici non, cela ne se passe pas comme ça. A Mont de Marsan, on nous distribue un bout de papier blanc directement à notre place. Ici, nous sommes assis. Il n'y a pas d'enveloppe et on nous demande d'écrire sur un bout de papier, sous l'œil de nos voisins, le sens de notre vote et une urne circule dans laquelle nous devons remettre un bout de papier plié en deux. A notre demande, depuis deux séances, nous allons désormais dans une pièce à côté, mais nous y allons trois par trois, toujours sans isolement.

Je passe sur les pressions inacceptables qui ont été faites sur certains élus. Nous en parlerons si vous voulez rentrer sur ce terrain-là, mais enfin je pense que l'on peut tous s'accorder sur le fait que l'on ne peut pas revivre cela aujourd'hui.

Votons à main levée calmement. Ne nous donnons pas en spectacle à nos concitoyens avec un vote secret qui fera nécessairement l'objet de toutes les interprétations possibles, quel que soit le résultat.

Sur ce résultat, on entend M. DAYOT parler de tentative de déstabilisation, de mise en danger de la collectivité, d'intérêt du territoire, d'agents. Nous ne pensons tous qu'à cela et c'est précisément parce que nous y pensons que nous avons voté contre ce budget.

Quant aux conséquences d'un éventuel vote négatif ce soir, là aussi on entend tout et n'importe quoi, mais nos institutions sont bien faites. Il ne s'agirait, ni d'une situation grave

ni inconnue. Les choses sont parfaitement encadrées par les textes. Les dépenses courantes de la collectivité seraient normalement exécutées, les salaires et les factures seraient réglés et si la situation venait à durer, ce qui est peu probable, les subventions et dotations aux communes membres seraient versées tout à fait normalement. Que tout le monde soit parfaitement rassuré sur ce point, il n'y a aucun danger, ni pour les agents, ni pour les communes à voter contre le budget.

Ensuite, a-t-on le droit de penser que votre gestion et votre gouvernance ne sont pas les bonnes dans l'intérêt de notre collectivité, de ses agents, des habitants et du territoire ? Cela est-il permis en démocratie ? Je pense que oui. Monsieur DAYOT, vous n'êtes pas la collectivité. Vous êtes celui qui est élu par les élus ici présents pour la présider pendant une période de temps et si une majorité d'élus ne sont pas satisfaits de votre action, et c'est manifestement le cas d'au moins 31 d'entre eux, il est de leur devoir de le signifier par la parole et par le vote. C'est ça une démocratie et je demande ce soir à ce que l'on vote.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. SAVARY : Merci Monsieur le Président. J'aurais voulu à mon tour, non pas donner ma version des faits parce qu'on n'est pas là pour ça, mais juste donner un point de vue. Mon point de vue, Monsieur ARA, même lorsqu'on peut se retrouver sur une position commune, à savoir le rejet d'un budget, vous arrivez à salir les choses et c'est extrêmement dérangeant en définitive. Ce n'est pas parce que vous ne savez pas forcément bien compter ou que vous donnez des noms dans la presse et que ces noms ne vous suivent pas dans le secret de l'isoloir qu'il faut mettre en doute les positions de l'opposition montoise.

Je pense que lors du vote du budget à la Ville de Mont de Marsan, nous avons été clairs sur ce que nous faisons. Nous avons été clairs, nous avons voté à main levée. Il me semble qu'en l'espèce, à ce moment-là, nous étions les seuls, les opposants de gauche, à voter à main levée contre ce budget.

Lors du débat d'orientations budgétaires de cette Agglomération, de la même manière nous avons été les seuls, avec Julien et Patricia, à exprimer nos doutes sur ce budget et sur le projet politique porté par l'Agglomération. C'est une opposition politique.

De la même manière, quand on me donne des leçons de courage, je tiens quand même à rappeler ici que lors de l'élection du Président de cette Agglomération, nous avons eu quand même un candidat fantôme qui a fait voter pour lui sans jamais poser officiellement sa candidature.

Donc, je trouve que tous ces aspects sont quand même assez étonnants. Nous, nous savons ce que nous faisons.

Ensuite, il y a le secret de l'isoloir. Et si le secret de l'isoloir et donc, l'exercice démocratique, vous dérange, je tiens à vous dire que ce soir, nous nous positionnerons contre un vote à bulletin secret.

Je tenais quand même aussi à exprimer mon ressenti et celui de mes collègues en exprimant qu'avant de jeter le mistigri sur l'opposition de gauche, Monsieur ARA, commencez par être sûr des votes de vos troupes.

M. ARA : Monsieur SAVARY, vous parlez de 24 élus qui ont signé une tribune, qui disent qu'ils ont voté contre le budget. Vous dites que ce n'est pas vrai. Vous dites qu'ils manquent de loyauté. Ils sont là autour de la table. Dites-le-leur. Ils ont signé une tribune publique. Si vous dites qu'ils mentent, dites-le-leur.

M. SAVARY : Je peux vous signer un papier, Monsieur ARA, où je mets tous nos noms et de la même manière, vous pouvez les interpeller individuellement. On peut jouer à ça et cette soirée peut durer très longtemps.

M. ARA : Alors, votons à main levée et qu'on n'en parle plus.

M. SAVARY : Je viens de vous dire qu'on allait voter contre le vote à bulletin secret.

M. DUTIN : La semaine dernière, il me semble que nous avons été très clairs. J'ai entendu Jean-Baptiste SAVARY, moi-même, Alain BACHE, pour ceux qui se sont exprimés au nom de notre groupe, indiquer très clairement que nous ne pouvions pas soutenir ce budget. Nous l'avons dit textuellement, nous l'avons prononcé dans le cadre de cette enceinte publiquement. Je constate que parmi tous les signataires de la tribune, tous ne se sont pas exprimés aussi clairement.

J'ai eu l'occasion dans cette même enceinte de dire ce que je pensais - parce que, en principe, c'est la position qui est toujours la mienne - du traitement qui avait été réservé à M. MALLET. J'ai été très clair et j'étais contre la décision qui avait pu être la vôtre à cette époque-là. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer en débat d'orientations budgétaires et nous avons été très clairs. Je n'ai pas entendu un certain nombre de personnes qui aujourd'hui revendiquent une position, l'exprimer aussi clairement que nous.

Lors de votre élection, Monsieur le Président, nous avons voté pour notre candidat et on a vu fleurir un certain nombre de votes pour un candidat, comme le rappelait tout à l'heure Jean-Baptiste SAVARY, qui nous a indiqué la semaine dernière qu'il n'était même pas au courant de ce qui se passait. Il vaut mieux être assis plutôt que d'entendre ça. Qui peut vous croire, Monsieur BONNET ? Qui peut légitimement autour de cette table et en se regardant dans la glace se dire que vous n'étiez pas au courant que votre nom sortirait ?

Donc, avant d'accuser les uns et les autres de turpitudes, balayez tout de même devant votre porte et que chacun ait le courage d'assumer. Et puisque nous en sommes là, moi je me dis que ce soir, nous allons avoir une grande révélation. Vous avez signé une tribune où 24 disent qu'ils ont voté contre. Nous vous disons que nous avons voté contre. Manifestement, il manque une voix, la 25^{ème}, le bulletin de la dernière minute.

M. ARA : Non, cela fait 31 ; cela ne fait pas 25.

M. DUTIN : 24. Le score de 24, pour aller à 25, il en manque un. Avec les nôtres, 31. Pourquoi est-ce que ce serait nous qui aurions travesti les choses ?

M. ARA : Parce que vous venez de vous trahir vous-même Monsieur DUTIN.

M. DUTIN : Non. Ce que je voulais dire par là, c'est que le 25^{ème} vote, le fameux vote sur le papier, qu'il nous dise qui c'est...

M. ARA : C'est le vôtre.

M. DUTIN : Quel est le courageux de votre équipée de 24, quel est le courageux sur les 24 qui va nous dire que ce fameux bulletin, c'est lui qui l'a mis ?

M. ARA : J'ai dit qu'il y avait entre 23 et 25 élus. Vous venez de vous trahir vous-même. C'est terrible.

M. DUTIN : Absolument pas, vous n'avez rien compris et vous faites exprès de ne rien comprendre. Je dis simplement que vous vous estimez à 24, il y a 25 contre. Nous, nous savons ce que nous avons voté, nous avons voté contre. Dans votre raisonnement, il y en a

au moins un, ce fameux 25^{ème} qui a voté contre sur ce bulletin. Parmi ceux dont vous êtes si sûr, nous devrions savoir ce soir qui a porté ce bulletin. J'attends qu'on me le dise.

M. ARA : Vous vous êtes noyé, Monsieur DUTIN.

M. DUTIN : Absolument pas. Monsieur ARA, je vais vous dire, c'est tout de même assez mal me connaître. Vous avez à côté de vous, enfin – j'aurais envie de dire - une présence dont on sait les uns et les autres qui est derrière la mascarade qui se joue manifestement aujourd'hui, qui ne s'est jamais exprimée depuis plus de deux ans que nous sommes ici, qui ne s'est jamais exprimée négativement sur quoi que ce soit, sauf dans la presse – c'est facile -, qui ne s'est jamais exprimée sur la gouvernance et qui n'est jamais venue dire quoi que ce soit en assemblée. J'attends une réponse. Je suppose qu'elle va venir.

Je dis et je répète, pour que les choses soient claires, que j'ai voté contre. Vous voyez Monsieur ARA, c'est ce qui est très déplaisant...

M. ARA : Vous qui me faisiez des leçons la dernière fois.... Vous vous êtes trahi à deux reprises ici. Ca, c'est désagréable.

M. DUTIN : Vous faites semblant de ne pas avoir compris. Ce que je vous dis, c'est que dans vos 25 contre, vous estimez que 24 sont de votre côté et je vous dis que dans ces 24, il y en a qui vous ont trahi. C'est tout.

M. ARA : Vous demandez qui est le 25^{ème}. Ce n'est pas ce que vous dites. Vous vous êtes trahi. Reconnaissez-le !

Monsieur le Président : M. BACHE a demandé la parole. On va essayer de parler les uns après les autres et on va passer au vote.

M. A.BACHE : Ce serait bien. Je vais démarrer mon intervention de cette façon. Je ne sais pas ce que je fais ici. Normalement, vis-à-vis de la loi, ce que nous avons fait la semaine dernière concernant le premier vote, au regard de la jurisprudence faite, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, que le budget aurait dû être adopté à l'issue du premier vote. Vous pouvez chercher dans toutes les jurisprudences, dans tout ce qui a pu se faire, c'est ce dont il s'agit.

Je pose la question ici ce soir : faut-il que nous validions le premier vote que nous avons fait ? C'est la première question à laquelle je souhaiterais que nous répondions. Il me semble que oui. J'ai pris tout un tas de renseignements, y compris j'ai appelé un spécialiste ce matin qui s'est empressé de me rapporter tout cela et il dit effectivement que la loi est bien claire. Après, il pouvait y avoir la contestation, etc., c'est autre chose. Cela aurait pu se faire devant les tribunaux, mais on aurait dû valider le premier vote. Ensuite, on est parti sur autre chose.

La deuxième chose que je souhaite dire, c'est que manifestement encore ce soir, ce n'est pas une opposition au budget que nous allons avoir, c'est une opposition au Président et ça, moi qui suis un garçon honnête en politique, ça me gêne particulièrement, parce que Charles DAYOT sait ce que notre équipe pense de lui puisque chaque fois qu'on a eu des choses à dire, chaque fois qu'on a eu des positions à prendre, nous l'avons fait au grand jour et cela ne nous pose aucun problème.

La question à laquelle il faut que nous ayons le courage de répondre ce soir est : est-on est ici pour couper la tête au Président ou pour valider un budget pour l'Agglomération, pour nos concitoyens et pour éviter de donner l'image déplorable que nous donnons, etc. ? Ce sont ces deux questions auxquelles je souhaite que chacun et chacune réponde.

La troisième qui va corroborer ce que je vous dis, c'est qu'il est quand même fort de café - et je prends à témoin ceux qui étaient au Conseil d'Administration du CIAS cette semaine, budget du CIAS qui ne peut se faire que parce qu'il y a une dotation de l'Agglo, donc un budget qui est versé au CIAS par l'Agglo - que des personnes qui auraient voté, semble-t-il contre le budget, valident ce budget-là. J'avoue ne plus rien comprendre.

J'ai voté personnellement, après consultation de mon groupe, contre le budget en expliquant au Président et à la Vice-présidente pourquoi je votais contre. Dont acte. Alors, qu'on ne vienne pas nous accuser ici aujourd'hui, ce soir de machin, etc.

La quatrième proposition que je vous fais, pour voir si nous sommes honnêtes les uns et les autres, c'est que nous votions le budget chapitre par chapitre. Comme ça, les choses seront claires et on verra le courage politique que nous avons les uns et les autres.

M. MALLET : Merci. Je vais m'exprimer, mais je ne vais pas m'exprimer sur ce qui s'est passé à la dernière séance puisque je n'étais pas là et je ne ferai pas de commentaire sur ce qui s'est passé.

Par contre, je vais d'abord remercier M. DUTIN parce que c'est vrai Monsieur DUTIN, je dois le reconnaître, je vous ai remercié à l'époque, mais vous avez été un des seuls à vous lever lorsque M. DAYOT m'a réservé les aventures que j'ai vécues tout au long de l'année puisque c'est quand même à lui que je le dois. Il vous a par trois fois en séance dit que ce n'était pas lui, mais je peux vous affirmer que c'est bien lui et lui seul et son cabinet qui m'a valu les problèmes que j'ai eus, mais j'ai réussi à dénouer tout ce qui m'a été mis sur le dos, mais cela se réglera ailleurs et on n'est pas là pour parler de ça ce soir.

Par contre, je suis le doyen des maires de cette assemblée et personne ne me l'enlèvera. Je suis Président de l'exécutif depuis plus de 20 ans et je dois vous dire, comme cela a été dit par les uns et les autres, que le spectacle aujourd'hui de cette Agglo est affligeant.

Nous avons tous ici, que je sache, été élus dans nos communes pour représenter nos collectivités, tous, sans exception. Aucun ici n'a monté une liste des uns contre les autres ou alors, dites-moi si je dis une bêtise. A partir de ce moment-là, que je sache, si vous êtes tous, ce que j'entends, des grands démocrates, nous devons nous positionner ce soir. Nous avons un vote à faire. Moi, à Benquet, mon Conseil municipal m'a missionné. Forcément, je vais voter pour les 2 représentants de Benquet puisque ma collègue a aussi eu des problèmes de santé. En ce moment, ça ne va pas fort à Benquet, mais c'est comme ça. Ceci dit, moi, Maire de Benquet, je suis tout à fait prêt et j'adhère à ce qu'a dit M. SAVARY ou M. ARA, je vais porter mon vote à main levée. Il n'est pas question d'aller me cacher.

Je suis ici pour représenter ma collectivité, prendre une position et ça a été dit par les uns et les autres, on a le droit de ne pas être d'accord, on a le droit de s'opposer, on est élu pour ça. Sinon, il n'y avait qu'à mettre une personne pour gérer la collectivité et c'était réglé. Si on est aussi nombreux, c'est parce que des positions contraires peuvent s'affirmer et peuvent parfois être majoritaires. Si c'est le cas, c'est le cas. C'est à l'exécutif d'en prendre acte, point. Mais soyez courageux, soyez honnêtes et soyez surtout ce pour quoi on vous a mis ici, c'est-à-dire votons tous à main levée et que les choses soient claires et il n'y aura plus aucune ambiguïté, ni pour les uns, ni pour les autres. S'il vous plait, pour une fois donnez autre chose comme spectacle. Merci.

M. BONNET : Mon intervention va être très courte.

M. MALLET : Essayez de faire en sorte qu'il n'y ait pas des menaces pendant la séance parce que c'est pénible. J'ai subi des menaces physiques, ça suffit, ça suffit !

M. BONNET : Je vais être très court. Simplement pour répondre à M. SAVARY et à M. DUTIN, je sais me regarder dans la glace et si j'avais voulu être candidat, je l'aurais été, tout simplement.

Monsieur le Président : J'ai été interpellé par M. BACHE et après on passe au vote, sur le fait que l'on pouvait très bien se contenter d'adopter le premier vote au sens des jurisprudences et autres. Oui. Je prends la responsabilité de sécuriser cette opération parce qu'il est de ma responsabilité, je l'ai dit, que notre délibération soit complètement incontestable. On a pris des renseignements juridiques qui nous confortent dans ce que vous venez de nous dire.

Cela dit, au regard des déclarations qui ont été faites ça et là, il est de ma responsabilité de ne pas bloquer, même si les dépenses courantes seront faites, ce budget. On le vote ou on ne le vote pas, mais qu'il n'y ait plus de contestations et qu'il soit complètement inattaquable, même si la première version pouvait tout à fait être adoptée.

M. JG BACHE : Est-ce que vous pouvez nous donner lecture de la délibération qui a été transmise en préfecture ou est-ce que cette délibération n'a pas été transmise en préfecture ?

Monsieur le Président : La délibération a été transmise en préfecture, bien évidemment. C'est notre délibération de vote du budget et elle est affichée.

M. JG BACHE : Est-ce qu'on peut en avoir lecture ?

Monsieur le Président : Je peux vous la lire en complément. Le temps que l'on retrouve cette délibération que j'ai envoyée et qui est affichée, je vous propose de passer à la première délibération qui porte sur l'urgence.

Note de synthèse et délibération

Objet : Procédure de convocation en urgence du Conseil Communautaire.

Nomenclature Acte :

5.2 – Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Charles DAYOT

Conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délai de convocation est fixé à 5 jours francs. En cas d'urgence, ce délai est ramené à 1 jour franc. Le recours à la procédure de convocation d'urgence doit être justifié par des motifs précis. Ces motifs doivent être présentés par le Président aux conseillers communautaires dès l'ouverture de la séance.

En l'espèce, l'expression publique d'un élu évoquant un « risque juridique très lourd », l'impossibilité pour les services de l'État de nous assurer la validité de la délibération avant le 15 avril, et la menace qui pèse quant à l'introduction d'un recours nécessitent de

reconvoquer l'assemblée afin qu'elle puisse se prononcer sur le devenir de la délibération n°2022040054 approuvant le budget primitif du budget principal.

Compte tenu de l'échéance du 15 avril, date impartie pour le vote du budget, il n'était plus possible de reconvoquer l'assemblée dans le délai légal de 5 jours francs.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'accepter d'abrégé le délai de convocation et de tenir la séance. Dans le cas contraire, la séance ne pourra être tenue.

Monsieur le Président : On vous donnera la délibération tout à l'heure. Sur ce critère d'urgence, y a-t-il des voix contre, des abstentions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040054 en date du 7 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération,

Considérant que le Président doit dès l'ouverture de la séance ayant donné lieu à convocation avec délai abrégé rendre compte aux conseillers communautaires des motifs ayant justifié l'abrégement du délai de convocation,

Considérant qu'il n'était plus possible de convoquer dans le délai de 5 jours francs prévu par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivité Territoriales sauf à ne pas respecter la date limite du 15 avril prévue par l'article L.1612-2 du même code,

Approuve la réduction du délai de convocation du Conseil Communautaire,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°2022040070 (n°02)

Monsieur le Président : Je vous propose, avant de donner la parole à Hervé BAYARD sur la délibération 2, de vous lire la délibération qui est là et qui est affichée.

Envoyée en préfecture le 11 avril 2022. Reçue en préfecture le 11 avril 2022. Affichée le 12 avril 2022. Vous avez les présents, les excusés avec procuration, le secrétaire de séance.

Objet : vote du budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération. Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°202203033 con conseil communautaire en date du 1^{er} mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2022,

Vu l'avis de la Commission des finances, du personnel, affaires générales en date du 31 mars 2022,

Considérant qu'en application de l'article L.212121 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à un vote à bulletin secret puisque plus d'un tiers des membres présent l'a demandé,

Considérant que les bulletins au format identique ont été distribués aux conseillers communautaires,

Considérant qu'à l'issue des opérations de vote, 25 bulletins comportaient la mention pour, 25 bulletins comportaient la mention contre, 3 bulletins étaient blancs et 2 était nuls,

Considérant que parmi les bulletins comportant la mention contre, l'un ne respectait pas le formalisme des bulletins distribués préalablement aux opérations de vote,

Considérant que conformément aux règles communément admises de la tradition constante, ce bulletin aurait dû être considéré comme nul,

Considérant par conséquent que le résultat du vote était 25 pour, 24 contre, 3 blancs, 3 nuls,

Considérant qu'afin d'éviter tout litige, il a été proposé par le Président de reprocéder au vote,

Considérant que consultée sur ce point par le Président, l'assemblée a unanimement accepté de revoter,

adopte le budget primitif de Mont de Marsan Agglomération pour 28 voix pour, 25 voix contre, 2 bulletins blancs et autorise Monsieur le Président.....

Voilà la délibération qui a été déposée en préfecture et que l'on vous demande d'abroger.

Les deux sont liées, il y a l'abrogation de la délibération du Conseil Communautaire et il y a la présentation du budget.

Y a-t-il des demandes de vote à bulletin secret sur l'abrogation ?

M. ALLAIS : Je voulais dire à Pierre MALLET, en ce qui concerne le courage, que personne n'en manque ici. J'en voulais pour preuve la dernière élection que l'on a faite avec Jean-Paul ALYRE. On voulait voter à main levée et c'est Mme DARRIEUSSECQ qui a dit que dans ce climat délétère et cette ambiance abominable, il fallait voter à bulletin secret. Donc, je souhaite aujourd'hui que M. ARA, qui a sa voisine Mme DARRIEUSSECQ, respecte Mme DARRIEUSSECQ et que l'on vote à bulletin secret. Pour moi, c'est important.

M. ARA : Je pense que vous avez fait une erreur.

M. ALLAIS : C'est possible. Vous n'arrêtez pas de faire des erreurs sur les gens, mais depuis tout à l'heure, vous nous prenez pour des imbéciles. Je vous remercie pour la leçon sur le vote. Ça va bien...

M. ARA : Le vote à bulletin secret est obligatoire pour un Président et un Vice-président. C'est obligatoire.

M. ALLAIS : Je vous dis ce que je pense.

M. ARA : Je vous dis ce qui s'est passé. Mme DARRIEUSSECQ a demandé à ce que l'on vote dans la pièce à côté, mais elle n'a pas demandé le vote à bulletin secret parce que c'est obligatoire.

Monsieur le Président : C'est encore moi qui distribue la parole, même si vous avez la possibilité de vous exprimer. Il y a une demande de vote à bulletin secret.

Qui est pour voter à bulletin secret sur la délibération n°02 sur l'abrogation ?

Le vote de la délibération n°02 se fait à bulletin secret. On va demander à nos services de pouvoir mettre en œuvre ce vote à bulletin secret.

M. ARA : Excusez-moi, un vote à bulletin secret doit être motivé. Pourquoi voulez-vous voter l'abrogation à bulletin secret ? Est-ce qu'il y a une raison particulière ? L'abrogation n'est pas un problème. Ce n'est pas le budget, c'est l'abrogation.

Monsieur le Président : Il me semble que j'ai entendu quelques motifs par rapport au climat, etc., et ils ont tout à fait le droit de le demander. Il faut simplement qu'un tiers des présents soit d'accord.

Mme GASS : C'est exactement ce que j'allais dire. C'est la raison pour laquelle j'ai voté pour ce vote à bulletin secret. Pour la énième fois, on sent un climat de tension, orageux. Je pense que ce vote à bulletin secret sera systématique dans cette assemblée parce qu'on ne peut pas s'exprimer et on a l'impression que beaucoup de personnes sont influencées si elles s'expriment ouvertement. Autant que ce soit dans l'isoloir. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président : On reprend des règles qui sont très claires. Il y a une distribution de bulletins formalisés au même format. Il y a donc « pour », « contre » et « abstention ». Je répète que le pour, c'est pour l'abrogation. C'est-à-dire qu'en votant pour, on retire la délibération, ce qui permet ensuite de revoter le budget. Le contre, c'est contre l'abrogation et ensuite, il y a l'abstention.

Ensuite, pour éviter ce qui s'est passé la dernière fois, vous allez être appelés un par un. Il y a un isoloir qui se trouve à l'extérieur et il y a la signature d'une feuille d'émargement. On laisse les services organiser tout cela.

Je vous lis la délibération. (Lecture délibération)

(Opérations de vote en cours)

M. ARA : Monsieur le Président, avant la fin des opérations de vote, je tiens à vous dire que l'on se réserve le droit de contester ce scrutin, les conditions matérielles du bulletin secret n'étant pas respectées. On voit à travers les papiers, il n'y a pas d'enveloppe, on va à l'isoloir à quelques mètres, l'urne à 10 mètres plus loin. Pour nous, ce scrutin peut être tout à fait contestable, au-delà de la pantalonnade de faire voter contre pour qu'on ne revote pas le budget, ce qui est très grossier Messieurs-dames.

M. PARIS : Excusez-moi Monsieur le Président, je n'avais pas envie de m'exprimer, mais je suis vraiment en colère, et c'est pour cela que je ne voulais pas m'exprimer, de ce qu'on est en train de vivre ici...

Monsieur le Président : Ce que je vous propose, c'est que le vote se termine et je vous donne la parole après. J'aurais voulu qu'il se termine dans la sérénité et ensuite, je vous donne la parole. C'est juste pour que l'on termine les opérations matérielles.

Mme BOURDIEU : Excusez-moi, Monsieur le Président, M. DARRIEUTORT conteste le fait que l'urne était contre votre bureau, que l'on voit tout au travers. Donc, je serais d'avis que l'on balance tout, on met l'urne au milieu et on recommence parce qu'en fonction du résultat, ils vont contester et ce n'est pas honnête.

M. DARRIEUTORT : C'est tout à fait honnête. Un vote se fait avec des enveloppes que l'on ferme et pas devant les yeux de Monsieur le Président. Je crois que l'ensemble du groupe est d'accord pour cela.

Monsieur le Président : On va se calmer et puisque vous êtes dans ce schéma de procédure à outrance, nous allons reprocéder au vote avec des enveloppes et nous vous remercions.

M. ARA : Monsieur le Président, est-ce que je peux vous lire un extrait du PV de l'année dernière ? M. PARIS voulait parler. J'aimerais aussi parler.

Monsieur le Président : On va se rassoir. On va reprocéder au vote à la demande de M. DARRIEUTORT puisqu'il conteste qu'il n'y ait pas d'enveloppe. Est-ce que la place de l'isoloir vous convient ?

M. ARA : Non. Il faut qu'il soit à côté de l'urne, c'est mieux. C'est une mascarade. Votons à main levée. Vous allez faire voter contre pour qu'on ne vote pas le budget. Vous fuyez le débat, vous fuyez le vote.

Monsieur le Président : S'il vous plaît. On va prendre le temps qu'il faut. Je vais donner la parole à Julien PARIS, à M. BACHE et ensuite, sauf s'il y a une autre expression, nous suspendrons la séance 2 minutes de façon à ce que nos services puissent positionner l'isoloir et trouvent des enveloppes de façon à ce que cela convienne à M. DARRIEUTORT.

M. PARIS : Vous n'avez peur de rien. Vous avez sollicité le vote à bulletin secret...

M. ARA : Non, à main levée, Monsieur PARIS.

M. PARIS : Vous voulez venir à ma place et vous exprimer à ma place ?

M. ARA : Vous dites des choses qui sont fausses.

M. PARIS : D'accord. J'avais donc terminé ma phrase... Je vous assure, Monsieur ARA, j'essaie de me tenir et de ne pas dire ce que je pense de vous parce que vous êtes... c'est inqualifiable. Vraiment. Tout le monde ici vous regarde. C'est ce que vous aimez, je crois. Ne me coupez pas, je n'ai pas terminé. Souffrez, Monsieur ARA, de ne pas être l'enfant prodige que tout le monde regarde et que tout le monde aime. Moi, je vous regarde et j'ai honte. Honte de ce qu'on est en train de vivre. Vous vous rendez compte ! Faut-il avoir peur de son ombre pour nécessiter l'enveloppe pour que l'on ne voie pas l'encre sur le bulletin. Mais vous vous rendez compte ! Vous vous rendez compte de là où vous en êtes, tous, Jean-Louis et les autres, à avoir besoin de l'enveloppe pour que l'on n' imagine pas la lettre qui se cache dans le bulletin plié en 8 ou en 15.

Vous parlez des agents, vous parlez du budget. Il n'y a eu aucune expression de votre part et de votre groupe, aucune, sur le budget. Aucune, pas une fois, pas un mot sur une politique publique, rien. Rien, pas une contestation, pas une option, pas une proposition, rien sur le contenu du budget, rien. Et vous parlez des agents, mais vous imaginez ce qu'on leur donne à voir, l'instabilité que l'on donne, que l'on montre, les querelles d'enveloppe,

pas enveloppe ! Tous les agents ne savent même pas si demain ils vont pouvoir exercer leur mission comme il faut si le budget tombe, si le budget ne tombe pas, s'il y a le recours, s'il n'y a pas le recours, si on fait le recours sur le recours. Vous vous rendez compte de la situation dans laquelle vous mettez tout le monde ! Moi, je vote contre le budget et je sais pourquoi.

Franchement, quand j'imagine la suite et que je me dis que c'est vous, ou quelqu'un d'autre, qui va se proposer pour gérer, j'en ai horreur parce que quand je vois les méthodes que vous employez, ce sont des méthodes de barbouze. Je ne sais pas si c'est votre proximité avec le ministère des armées qui vous a inculqué ça, mais c'est lamentable. Franchement, vous ne donnez pas envie de remplacer cette majorité, alors qu'il y a un problème de gouvernance que tout le monde identifie. Vos positions, votre méthode, votre façon de faire empêche une majorité alternative. Rendez-vous compte de ça. Ce que vous faites est contre-productif.

Monsieur le Président : M. BACHE a demandé la parole. Je voudrais simplement que pendant ce temps-là, ça donne le temps à nos services – je suis désolé pour nos services - de remettre tout en place pour que le vote se fasse avec des enveloppes, avec un isolement qui est là et en respectant l'équilibre.

M. A.BACHE : Cette situation m'agace personnellement et je pense qu'elle en agace beaucoup ici. On a eu déjà dans d'autres endroits à voter pour des choses beaucoup plus sérieuses et cela n'a jamais posé de problème que nous votions avec un bulletin sans enveloppe. Ce soir, on essaie de chercher des excuses pour dire : « On vous embête, mais ce n'est pas grave, peut-être qu'avec nous ce sera meilleur. » Personnellement, c'est un procédé que je n'accepte pas. Je ne l'accepte pas parce que c'est la suspicion sur chacune et chacun d'entre nous.

Je l'ai dit tout à l'heure, je considère que nous sommes tous des élus responsables. J'ai posé des questions tout à l'heure auxquelles on ne m'a que partiellement répondu et je trouve la méthode, parce qu'elle est orchestrée par quelqu'un, plus que détestable parce que pour l'heure, on fait monter « les petits soldats » et celles et ceux qui sont à l'initiative de cette mascarade - il ne faut pas se voiler la face – on ne les entend pas et on ne les a pas entendus sur la chose principale qu'on a soulevée tout à l'heure les uns et les autres, sur le budget.

Je nous repose une question, est-ce qu'on est là pour voter ou pas le budget ou est-ce qu'on est là pour régler des comptes et faire la peau à Charles DAYOT ? Si c'est pour faire la peau à Charles DAYOT, il faut avoir le courage de le dire et on n'a pas besoin d'être là à le faire à bulletin secret. Faisons-le à main levée... Matthieu ARA, ce comportement est particulièrement inacceptable. C'est inacceptable. Vous essayez de mettre la suspicion sur les autres. Je ne l'accepte pas. Et puis, ce sont des procédés qui sont extrêmement malhonnêtes, d'un autre temps.

Quand on sait la situation politique dans laquelle nous sommes dans notre pays, je partage ce que dit Julien PARIS, on en rajoute une couche pour dire aux gens : « Regardez, même eux à ce niveau, ce sont tous les mêmes, ce sont tous des pourris entre eux, etc. » Je suis élu dans la minorité municipale de Mont de Marsan, mais j'œuvre pour l'intérêt collectif, nous œuvrons pour l'intérêt collectif. Avec ces méthodes-là, on n'œuvre pas pour l'intérêt collectif, on œuvre pour quelqu'un ou pour un groupe contre l'intérêt des citoyens. C'est ce que je trouve inacceptable, inacceptable.

Monsieur le Président : Je me tourne vers nos services. On va essayer d'aller vers le vote. Est-ce qu'il y a des enveloppes ? On est bon ? Est-ce que cela vous convient, Monsieur DARRIEUTORT, que l'on mette la table au milieu ? D'accord. Monsieur ARA, je vous écoute et ensuite, on enchaîne sur le vote.

M. ARA : J'ai l'impression que tout le monde fait semblant de ne pas comprendre ce qui se passe. Très clairement, je veux bien avoir tous les torts et je les assume et je n'ai aucune ambition. Je ne ris pas quand vous parlez, Madame GASS. Pourquoi est-ce que nous contestons ce vote ? Parce que c'est une mascarade. On nous convoque ce soir pour revoter le budget, alors que nous avons tous dit ici que si on vote à main levée, le budget est rejeté. On nous convoque donc en disant : « Il y a une fragilité potentiellement, il y en a 31 qui disent qu'ils votent contre. » Alors, votons à main levée.

Monsieur le Président : On ne va pas refaire le débat. On va passer au vote. Une dernière phrase et on avance.

M. ARA : Attendez, je suis interpellé vivement...

Monsieur le Président : Monsieur ARA, je crois que vous fatiguez tout le monde. Ça frise un peu le ridicule. Il y a des gens qui nous écoutent.

M. ARA : M. Gilles CHAUVIN : « Moi aussi, comme mon collègue M. CARRERE, je suis étonné, surpris et un petit peu en colère. Pourquoi un vote à bulletin secret ? Est-ce qu'il y aurait par hasard d'autres manigances derrière pour demander un vote à bulletin secret ? Donc, je suis complètement contre ce vote à bulletin secret qui pour moi, dans ce cadre très précis, est anti-démocratique. »

Pourquoi un vote à bulletin secret ? Tout simplement pour éviter de revoter le budget derrière. C'est tout. Là, on vote à bulletin secret pour éviter le vote du budget parce que vous savez que vous le perdrez, Monsieur le Président. C'est un passage en force et c'est scandaleux. Mon attitude vous déplaît et je m'en excuse. Le fond du problème, c'est ça. Vous dites à vos amis de voter contre l'abrogation pour qu'on ne revote pas sur le budget. Comme ça, les oppositions n'auront pas à s'exprimer. On parie combien ?

Monsieur le Président : On démarre le vote s'il vous plaît. Je veux juste m'assurer, Monsieur DARRIEUTORT – vous allez l'air de représenter un collectif -, que les conditions du vote sont satisfaisantes à vos yeux.

M. DARRIEUTORT : Vous faites une fixation sur moi. Ma collègue qui est à côté avait le même raisonnement que moi. Donc, s'il vous plaît... Marie-Christine, tu n'étais pas d'accord avec moi ?

Mme BOURDIEU : Oui, je suis d'accord. Si tu dois le contester à la fin, alors allons-y.

Note de synthèse et délibération

Objet : Abrogation de la délibération du Conseil Communautaire n°2022040054 en date du 7 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération.

Nomenclature Acte :

7.1.2 – Document budgétaire

Rapporteur : Hervé BAYARD

Par délibération n°2022040054 en date du 7 avril 2022, le Conseil Communautaire a adopté le budget par 28 voix « POUR », 25 voix « CONTRE » et 2 bulletins blancs.

Compte tenu d'une potentielle fragilité juridique de cette délibération, et afin de ne pas empêcher la bonne exécution budgétaire, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'abrogation de ladite délibération.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 52 voix pour, 3 voix contre,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040054 en date du 7 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération,

Considérant qu'en l'application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales il y a lieu de procéder à un vote à bulletin secret puisque plus d'un tiers des membres présents l'a demandé,

Considérant l'existence d'une potentielle fragilité juridique et le risque que fait courir une éventuelle annulation de la dite délibération pour l'exécution budgétaire,

Considérant qu'un doute subsiste sur la légalité de la délibération n°2022040054,

Abroge la délibération n°2022040054 en date du 7 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération,

Retire la délibération n°2022040066 en date du 7 avril 2022 portant approbation les budgets primitifs des budgets annexes conformément au principe d'unité budgétaire imposant de voter de tous les budgets lors de la même séance,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président : La délibération d'abrogation est acceptée.

Le Conseil va donc revoter le budget principal par principe d'unicité, il y a également les budgets annexes.

M. ALLAIS : Je voudrais dire deux choses. La première, je prends très mal ce qui vient de se passer. Je pense que c'est une mascarade. Il y a des gens qui sont ici responsables d'autres choses. Nous avoir infligé cela est lamentable. C'est mon opinion et il ne faudra pas venir me parler trop près.

Ensuite, vous avez remarqué que le climat ne s'est pas amélioré. Donc, je reste cohérent. Je vous demande, s'il vous plaît Monsieur le Président, de bien vouloir faire un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président : Très bien. Qui est pour un vote à bulletin secret ?

M. MALLET : Est-ce qu'on n'était pas d'accord pour voter à main levée sur ce budget ? Cela été dit tout à l'heure, alors faisons-le. On ne va pas repasser 2 heures encore à cela. Il y en a pour 5 minutes. Je crois que la majorité voulait un vote à main levée. Donc, faisons-le.

Monsieur le Président : Il y a plus d'un tiers ? Par contre, je propose que ce soit à main levée pour les budgets annexes, sinon on n'y arrive plus. On va laisser le temps à nos services de pouvoir se préparer pour le vote du budget principal, mais je vais laisser la parole à M. BAYARD.

Délibération N° 2022040071 (n°03)

M. BAYARD : D'abord un petit commentaire. Mathieu, il fallait attendre le résultat. Tu as vu que ce n'était pas une mascarade, à moins que tu penses qu'entre temps on a pu modifier tout ça. Je pense qu'il faut toujours attendre la fin du scrutin pour enregistrer le résultat.

M. ARA : Un point pour toi.

M. BAYARD : Je te remercie de me l'attribuer. C'est à l'assemblée qu'il faut l'attribuer.

Passons à des choses plus sérieuses, passons au budget. Je ne referai pas le laïus de la dernière fois, à moins que vous me le demandiez avec insistance. Vous ne me le demandez pas avec insistance. Conclusion, on s'en passera. J'ai envie de vous dire que ce budget a été coconstruit, qu'il y a eu une multitude de réunions. Chacun a eu l'occasion de s'exprimer. On reste sur nos fondamentaux, c'est-à-dire ne pas augmenter la fiscalité, conserver le même niveau de subventions alloué à la fois au CIAS, au Théâtre de Gascogne, à tous nos satellites et également au milieu associatif, que ce soit les clubs professionnels ou que ce soient les associations culturelles.

Un effort est fait en matière de désendettement puisque nous remboursons l'emprunt qui a été contracté en 2012 qui était de 10 M€ et on le rembourse cette année. Donc, on s'allège en la matière et on donne la possibilité à nos services de fonctionner avec un budget, comme je l'ai dit dans mon premier commentaire la semaine dernière, qui est à la fois précautionneux, prudentiel parce que ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain, d'autant plus qu'on annonce une ponction sur les collectivités, mais en même temps efficace puisqu'on donne la possibilité à nos services d'exercer l'ensemble de nos compétences.

Donc, je vous demande solennellement, en quelque sorte, d'adopter ce budget. Merci à tous.

M. DARRIEUTORT : Monsieur le Président, merci. Tout d'abord, merci Alain pour le petit soldat. Je l'aurai été au moins une fois dans ma vie. Je n'ai pas fait l'armée et je l'aurai été ce soir.

Monsieur le Président, plus sérieusement, Mesdames-Messieurs, chers collègues conseillers communautaires. Ce soir, je suis encore une fois le représentant d'un groupe d'élus communautaires et c'est à ce titre que je souhaite prendre la parole.

Le 7 avril dernier, nous avons entendu et lu dernièrement dans la presse et réentendu ce soir que nous ne nous étions pas ou peu exprimés et avons peu participé au débat budgétaire. Certains l'ont fait, mais effectivement pas l'ensemble du groupe. C'est pour cette raison que nous souhaitons ce soir éclairer notre position commune.

Sur le budget lui-même, nous sommes conscients du contexte et des difficultés que nous traversons. Le travail fait par les services et les élus en charge des finances a été réalisé, même si nous pensons que sur la voirie par exemple ou dans le domaine du social, des débats plus larges auraient pu avoir lieu. Nous n'allons pas refaire les débats ce soir, mais vous expliquer pourquoi nous n'avons pas voté ce budget.

Il est régulièrement évoqué le nombre de réunions qui n'auraient jamais été aussi nombreuses. Faut-il rappeler à cette assemblée que ce n'est pas le nombre de réunions qui signe la richesse des débats, mais l'écoute et la confiance dans les propos. Je passe les réunions annulées, reportées au dernier moment. Faut-il parler des documents remis sur table, des documents réclamés pourtant promis qui ne nous sont jamais arrivés. Les informations données sont imprécises, peu transparentes et parfois erronées. Preuve, mardi dernier en Conseil d'Administration du CIAS, nous découvrons le recrutement d'un nouveau Directeur Adjoint en charge des affaires sociales, le départ non annoncé de M. COURALLET avec une explication très floue. Il est évoqué des problèmes de menuiserie sur le chantier de la MAT, le départ de Mme CABARDOS, chef de projet en charge de l'ouverture de la MAT qui n'a pas souhaité poursuivre cette mission et, quant à lui, passé bien sous silence.

Il est temps de dire stop, stop à cette ambiance délétère et retrouver ensemble la sérénité et un certain formalisme nécessaire à de vrais débats. Petit à petit, la confiance envers l'exécutif s'en est allé car les dossiers sont présentés au dernier moment, souvent dans l'urgence, souvent à notre demande et je ne citerai que le Café Music et la MAT. Nous avons, si vous le souhaitez, des éléments à l'appui pour étayer tout cela.

Alors oui, Monsieur le Président, vous êtes à la tête de cette collectivité et vous êtes le garant de son bon fonctionnement. Ce soir, nous souhaitons vous signifier que votre comportement ne nous convient plus. Un Président doit être là pour présider, décider, mais aussi et surtout pour fédérer et rassembler.

Envers Pierre MALLET, votre volonté de lui nuire personnellement est inqualifiable. Vous exigez un vote alors qu'il avait annoncé lui-même sa démission auparavant.

Envers Marie-Pierre GAZO dont vous vous êtes séparé dans une autre assemblée sans autre argument qu'une confiance rompue, alors qu'elle n'était là que pour travailler dans le secteur social qu'elle connaît bien.

Et comment passer sous silence votre dernière intervention concernant Joël BONNET ? Vous n'avez même pas jugé bon de lui laisser un droit de réponse. Aviez-vous besoin de la tribune de l'Agglomération alors que vous aviez un rendez-vous en tête-à-tête, je crois cet après-midi ?

Vous qui dites à qui veut l'entendre que vous êtes dans l'apaisement, l'échange, l'écoute, le pluralisme, fédérer, rassembler, vous ne le faites pas. Et aujourd'hui, notre assemblée s'est fracturée.

Voilà, Monsieur le Président, un aspect de votre comportement vis-à-vis de certains élus de ce territoire pour ne parler que d'eux car la liste de ces condamnés n'est certainement pas finie.

Comment ne pas évoquer ce soir le personnel de la collectivité, toujours en difficulté. Le mérite est grand car ils travaillent dans l'urgence sans suffisamment de moyens, sans perspective. Eux aussi ont besoin urgemment de sérénité. Pour cette raison, nous vous avons alerté en février 2021. Si quelques décisions ont été prises, leur mise en application est longue alors que peut-être des solutions internes existaient et les difficultés persistent aujourd'hui.

Monsieur le Président, vous avez compris que pour nous également, la confiance envers la gouvernance de notre collectivité est rompue. Il est temps de retrouver de la sérénité et de l'envie.

Pour vous le signifier, nous ne voterons pas ce budget. Nous vous laissons en tirer des conclusions. Merci.

M. BAYARD : Merci pour ces gentilles paroles, Monsieur DARRIEUTORT. Je pense que les mots ont un sens. Je ne vais pas m'énerver. J'ouvre mes chakras, j'essaye de me calmer un peu, mais franchement, quand j'entends ça, c'est purement scandaleux. Je ne sais pas quoi répondre à cela. Quand vous dites « manque de transparence », on n'a jamais fourni autant de documents que ce qu'on a fourni ces derniers temps. J'ai été le premier à montrer une prospective à tous les élus en commission des finances, à expliquer les dangers que l'on courait à continuer comme ça. Ensemble, nous avons acté des objectifs. Je n'ai entendu personne contredire ces objectifs. Vous dites que cela manquait de documents. Ce n'est pas vrai. On a mis tous les documents sur la table, mais à chaque fois qu'on vous donnait la parole, à chaque fois qu'on vous demandait de vous exprimer, à chaque fois qu'on vous demandait de poser des questions, de dire ce que vous en pensiez, c'était le silence complet.

Maintenant dans cette assemblée, vous nous livrez le beau discours, sans doute l'heure de gloire pour vous, Monsieur DARRIEUTORT. Je suis désolé, je suis un peu vif Joël, excuse-moi parce que toi, tu cautionnes...

M. DARRIEUTORT : Ne faites pas une fixation sur Jean-Louis DARRIEUTORT, s'il vous plaît.

M. BAYARD : Non, non, je ne fais pas une fixation, mais c'est vous qui êtes le porte-parole Monsieur, c'est vous qui devez assumer ces propos.

M. DARRIEUTORT : Je les assume complètement.

M. BAYARD : Très bien. Alors à partir du moment où vous les assumez, j'ai le droit de m'adresser à vous et je m'adresse aussi à tous ceux de votre groupe qui cautionnent tout ce que vous venez de dire, que ce soit Joël BONNET, les uns et les autres, les 24 qui ont signé. Je n'admets pas ce genre de procédé. On vous réunit. J'ai même accepté qu'il y ait d'autres élus qui participent aux conférences budgétaires, qui soient au plus près de la réalité, qui puissent voir ce qu'on adoptait par article, par chapitre, dans tous les domaines. Il y a des Vice-présidents qui sont ici qui ont rapporté leur budget et aujourd'hui, ils votent contre ce budget. C'est purement scandaleux ! Je le dis, il fallait se retirer avant. Il fallait dire : « Moi,

je ne suis pas d'accord, je me retire. » Mais non, ils sont venus en conférence budgétaire, ils ont présenté leur budget et maintenant, ils votent contre ce budget.

Vous n'avez rien à dire contre l'endettement. Vous n'avez rien à dire en matière de fiscalité. Vous n'avez rien à dire finalement contre l'autofinancement. Vous n'avez rien à dire. Rien. Aujourd'hui, vous nous parlez de transparence, richesse des débats. Est-ce qu'à un moment donné, moi-même dans toutes les réunions, vous pouvez m'accuser de ne pas avoir fait confiance aux élus ? Est-ce que moi-même dans tous les débats que j'ai animés, puisque j'ai cette responsabilité de construire le budget, vous pouvez m'accuser de ne pas vous avoir donné la parole ? Que ce soit à vous, mais que ce soit aussi à la minorité, que ce soit Julien PARIS, à Jean-Baptiste SAVARY, que ce soit à tout le monde ?

On a tenu compte de vos observations, mais finalement vous n'avez rien à dire. Alors aujourd'hui, vous nous livrez un discours avec des mots : transparence, manque de confiance, richesse des débats. Vous nous dites qu'il n'y en a pas assez sur la voirie, vous nous dites qu'il n'y en a pas assez sur le social, mais il fallait le dire ! Peut-être qu'on aurait tenu compte de tout cela. Et pourtant, en matière de voirie, on n'a jamais fait autant. On n'a jamais fait autant, Monsieur DARRIEUTORT.

Et en matière de social, pareil, dans un contexte pourtant difficile, mais on s'en sort, on y arrive, on avance, mais je vois qu'on le fera sans vous. Merci.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a une autre prise de parole ?

Mme DARRIEUSSECQ : Bien. Je vais peut-être faire plaisir à ceux qui disent qu'ils ne m'entendent jamais. Je suis absolument catastrophée. J'ai été élue maire en 2008. Il y avait à l'Agglomération une gouvernance autocratique. Tout le monde était divisé mais n'osait pas parler. Je me suis battue seule, seule pour que cette Agglomération change et change de mode de gouvernance, plus que d'orientation politique ou politicienne parce que franchement, on est dans une Agglomération. Les maires sont élus, ils ont tous la même valeur pour moi, tous. Ils ne sont pas de partis politiques particuliers. Je n'ai absolument jamais fait ce type de calculs. Et donc, j'ai souhaité mettre en œuvre une gouvernance apaisée, participative, respectueuse parce que cela fait partie de mes valeurs.

Je vous prie de m'excuser, mais j'ai entendu des choses très désagréables dites, par exemple sur Mathieu ARA avec une prise à partie personnelle. Je peux vous assurer que si tout le monde était comme lui, dans la droiture, dans la franchise, dans l'honnêteté, le monde tournerait beaucoup mieux. Je peux vous le dire.

Et donc, j'ai tenté de faire de cette Agglomération quelque chose d'apaisé, quelque chose qui était dynamique où chacun faisait attention à l'autre. Nous n'avons pas toujours été d'accord. Nous avons beaucoup discuté. Quelquefois, nous nous sommes engueulés, mais nous avons toujours été assez intelligents pour trouver les portes de sortie qui étaient nécessaires afin que nous remplissions notre mission d'élus, c'est-à-dire que le territoire soit géré, qu'il soit développé et que nous puissions mettre en œuvre nos projets. Je ne fais de leçon à personne, je dis mon vécu.

Je dois vous dire qu'aujourd'hui, je vis un grand moment qui me fait très mal au cœur. Très mal au cœur parce que je suis peut-être un peu sensible. D'abord un grand moment parce que je ne pouvais pas imaginer que cette collectivité serait aussi fracturée. Je voyais bien depuis un an, un an et demi qu'il y avait de gros problèmes qui apparaissaient, des problèmes de personnes, des clivages, la mise en cause d'élus et de l'honorabilité de certains élus, ce qui est particulièrement grave, le sentiment que l'on jouait des stratégies

et du billard à trois bandes. Enfin bref, tout ce que l'on déteste dans la vie et en tous cas, tout ce que je déteste personnellement.

Je crois que nous en sommes arrivés à un point qui est un point de délitement qui me paraît très difficile. Mais vous allez me dire : « Après tout, ce sont les élus, c'est entre eux. La population dit : c'est ça la politique. Les élus se bagarrent et en définitive, ce n'est pas très important, ils finiront bien par, ou se mettre d'accord, ou que le meilleur gagne. » « Ils sont tous pareils », c'est M. BACHE qui disait ça. « C'est tout pareil, ce n'est pas intéressant la politique, ils sont toujours en train de se battre. »

Je note quand même que dans cette collectivité, en définitive, on arrive à se battre entre amis, nous qui devrions être des amis et que ceci est particulièrement délétère et je sais bien que la politique est un monde brutal, mais à ce point, cela me paraît très néfaste. Je dois vous dire que je suis particulièrement navrée également de l'image de notre territoire, l'image à l'extérieur. Mont de Marsan est isolé, son Agglomération aussi. Son image est complètement écornée et quand j'entendais, parce que je ne pouvais pas être là la semaine dernière, mais j'ai pu entendre quelques bribes sur mon retour de la séance, quand j'entendais dans cette séance dire qu'on avait du mal à recruter, on a du mal à recruter parce que l'image de notre collectivité est catastrophique et que les gens que nous recrutons partent un an après.

Il y a un problème lourd et qui me navre encore plus parce que j'ai une émotion terrible en le disant parce que ce sont des personnes à qui j'étais très attachée, il y a un malaise important chez nos agents. Je veux le dire. Il y a un malaise qui est plus qu'un malaise, une perte de sens. Ils ne savent plus où ils en sont. Ils ne savent plus pourquoi ils travaillent et ils sont démobilisés, quand ils ne sont pas débarqués et ostracisés pour certains.

Je dois vous dire que tout cela est inacceptable. On peut se disputer entre élus, c'est notre rôle potentiellement, on peut se disputer intelligemment, on peut échanger des arguments intelligents, c'est mieux, mais je vous assure que les personnels ne sont pas élus. Les personnels sont là pour servir nos concitoyens avec les élus qu'ils ont et qu'ont élus les concitoyens. Je parle de cela en connaissance de cause, pas parce que je téléphone à qui que ce soit, je ne téléphone à personne, mais très simplement parce que j'ai des messages spontanés de plus en plus importants.

Vous en avez parlé, il y a eu une lettre d'alerte des élus pour lesquels Jean-Louis s'est exprimé, lettre maladroite, permettez-moi de le dire. Je n'étais pas informée qu'il y avait une lettre et j'ai trouvé tout cela maladroit. Mais il y a eu une lettre d'alerte. Cette lettre d'alerte avait raison d'être.

Je vais vous dire, j'ai une raison, une seule de ne pas voter ce budget. C'est que je pense qu'il faut que nous prenions nos responsabilités et il faut, parce que si tout va mal, et entre les élus et entre les personnels, c'est que la gouvernance n'est pas à la hauteur et qu'il faut que nous puissions faire évoluer la gouvernance. Et je suis désolée, Monsieur BACHE, mais le vote d'un budget, c'est aussi donner un quitus à la gouvernance. C'est comme ça dans la démocratie et c'est comme ça partout.

A titre personnel, je souhaiterais que tout ceci se passe à main levée de façon très claire pour tout le monde, mais je peux vous dire que je prends mes responsabilités et elles sont lourdes pour moi, parce que j'ai beaucoup vécu avec beaucoup d'élus ici que j'estime, à qui je n'en veux pas du tout parce qu'eux aussi ont été dans un environnement qui les a empêchés quelquefois de regarder les choses en face. Mais ce que je peux dire, c'est que

tout ceci, pour la santé de la collectivité, à mon sens, doit évoluer, changer. Et je dis à ceux qui auraient des stratégies à moyen terme et à long terme, avec des visions dans des élections d'après, etc., je leur dis que le sujet n'est pas là et qu'il ne faut pas qu'ils se trompent de combat, tout simplement. Je ne parle pas pour moi. Je n'ai pas de projets à long terme sur ces collectivités. Je vous embête, je sais que vous ne m'aimez pas, je sais, je sais... je sais que vous préférez que je ne sois pas sur le territoire. Cela vous embête vraiment. Vous êtes plus tranquilles.

Ceci étant dit, pour moi l'heure est grave, pour notre collectivité. Je parle des hommes et des femmes. Je vous le dis les yeux dans les yeux, c'est une lourde responsabilité que nous avons et que quiconque vienne me dire que ce n'est pas vrai, que tout est fait, c'est faux. Et il va falloir un long moment pour réparer tout cela, un très long moment parce que c'est profond.

J'ai dit ce que j'avais à dire. Je pense que vous pouvez comprendre ma position parce que nous sommes arrivés à un point de délitement qui est... je ne trouve même pas les mots pour l'exprimer - je ne suis pas avocat, je suis désolée -. J'en suis profondément bouleversée. Je vous le dis, j'en suis bouleversée et je ne joue pas la comédie. Voilà ce que j'avais à dire. Nous votons contre le budget parce que nous avons aussi le souhait que la gouvernance change, et je peux vous dire le courage des maires qui s'expriment, qui subissent des pressions, qui sont mal dans leur peau, mal dans leur tête quelquefois. Là, je parle suite à une réflexion qui a été faite tout à l'heure, je ne suis pas la chef de tout cela. Je n'ai pas fomenté tout cela. Personne n'a eu besoin de moi pour se réunir et dire qu'il n'en pouvait plus. Je vous l'assure, je ne suis pas intervenue dans tout cela. J'ai assisté à une de leurs réunions il n'y a pas si longtemps parce qu'ils m'ont demandé de venir pour savoir comment je voyais les choses.

Vous le croyez, vous ne le croyez pas, peu importe. Cela n'a pas d'importance. Je suis pour la santé morale, la santé intellectuelle et la santé et la dynamique de notre collectivité. Je sens que je ne convaincs pas M. BACHE, mais je n'en doutais pas. Franchement, Monsieur BACHE, votons à main levée, mais vous dites que vous voulez le faire.

C'est tout ce que j'avais à dire et quel que soit le résultat de ce budget, je n'enlèverai pas une parole que j'ai dite et je félicite franchement les élus pour leur courage parce que je sais ce qu'ils peuvent aussi subir et qui est particulièrement difficile. Vous me voyez navrée d'avoir à intervenir sur ce type de chose.

Je suis très très affectée et je souhaite vraiment que nous en sortions par le haut pour notre Ville, pour notre Agglomération dont l'image est totalement écornée à l'extérieur – on en parle jusqu'à Paris - ... Vous ne vous en rendez pas compte. Je vous le dis, l'image est très écornée et je peux dire à tous mes camarades de route depuis 2008 que je ne me suis jamais battue pour écorner l'image de ma ville et je continuerai à me battre pour faire en sorte que notre ville soit une ville respectée et respectable.

Monsieur le Président : Très bien. Merci de ces propos. Qui veut s'exprimer ? Je m'exprimerai après, bien évidemment.

M. SAVARY : Je vais être très court. Merci, Madame DARRIEUSSECQ, pour ce grand moment de pathos. Finalement, vous-même pourriez être avocate. Vous avez le talent oratoire pour le faire.

Je veux juste parler de politique ici parce qu'on est là pour parler de politique. Juste rappeler que vous évoquez un mal-être des agents qui est terrible aujourd'hui et que cela

vous fait énormément souffrir. Vous êtes en partie responsable, ne l'oubliez jamais. Quand vers les années 2015 vous transférez la compétence scolaire, vous le faites d'une façon trop rapide. Vous évaluez mal les charges de la collectivité que vous transférez et qui pèseront par la suite sur l'Agglomération. Vous surendettez la collectivité. Derrière, il y avait des équipes volantes d'agents remplaçants notamment pour les ATSEM, etc., qui n'ont pas été remplacés. S'en sont suivis des arrêts maladie, s'en est suivi du mal-être au travail. Tout ceci est aussi, Madame DARRIEUSSECQ, votre bilan. C'est aussi ce qui a conduit la collectivité là où nous en sommes.

Je veux bien que personne ne soit comptable de la situation actuelle qui est dramatique, on est d'accord là-dessus. Simplement, je veux vous rappeler que, ne l'oubliez pas, vous avez été en responsabilité au sein de cette Agglomération pendant des années et des années. Vous avez fait des erreurs de gestion que nos prédécesseurs dans l'opposition ont relevées, que nous avons continué à relever et ce que l'on voit ici, c'est votre ancienne équipe en réalité. Hervé faisait partie de votre équipe. Charles DAYOT également. Arrêtez un petit peu de prendre la cape de Madame la vertu qui va venir sauver tout le monde. Ce n'est pas vrai. Vous êtes comptable du bilan. Vous êtes comptable de la situation actuelle et vous êtes comptable du fait qu'aujourd'hui cette collectivité fonctionne mal également.

Mme DARRIEUSSECQ : Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur SAVARY, soyez juste un peu respectueux. Non, non. « La cape.... », ce n'est pas respectueux.

Ensuite, je n'ai certainement pas tout réussi moi non plus. Qui réussit tout ? Oui, les transferts ont été un moments difficiles pour le scolaire, mais tous les gens qui sont ici sont en capacité de le dire et je suis la première à le dire aussi. Mais est-ce que cela veut dire qu'il ne fallait pas faire les choses ? On peut aussi rester immobile. Il est facile sur un banc de dire qu'il faut faire différemment. Quand vous transférez, vous transférez, point.

Je n'ai pas fait que des choses formidablement réussies, c'est certain, comme tout le monde, mais j'ai fait les choses avec le respect des gens, c'est tout. Le respect des gens et ça, c'est à mon honneur.

M. DUTIN : Très sincèrement, le discours que nous venons d'entendre, vous m'en excuserez, est creux, et totalement, avec des poncifs incroyables. Vous n'avez pas des leçons d'amour de Mont de Marsan et de notre Communauté à nous donner. Moi non plus d'ailleurs, mais surtout pas vous. J'aime autant Mont de Marsan et la Communauté d'Agglo que vous. Et ces accents que vous avez repris sont totalement vides. C'est une coquille vide parce que chacun ici autour de cet hémicycle peut dire très exactement la même chose que vous. Par contre, nous avons vu la façon dont les choses ont été menées. Jean-Baptiste SAVARY le rappelait à l'instant.

La seule chose que je vois de positive dans votre intervention, c'est qu'enfin il y a des mots qui sont posés sur des actes, des actes qui existent depuis que nous nous sommes réunis la première fois pour l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération. C'est-à-dire que depuis le premier vote il y a déjà dans l'esprit de certains ou de certaines, pas vous j'ai cru comprendre, la volonté de faire en sorte que cela ne se passe pas bien... Vous savez, nous sommes la minorité, mais nous avons tout de même assisté à cela. Il y a eu ce vote. Ensuite, il y a eu l'épisode Jean-Paul ALYRE, M. MALLET et il y a aujourd'hui cet épisode-là.

En réalité, tous ces épisodes sont de la poudre aux yeux. C'est un écran de fumée pour révéler ce qui se passe effectivement aujourd'hui, c'est-à-dire une tentative de putsch d'un ministre du gouvernement dans l'entre deux tours d'une présidentielle.... Vous pouvez dire

non, mais c'est mon avis. Je ne sais pas si ce sera partagé ou non par d'autres, ou par ceux qui nous écoutent. C'est donc une tentative de putsch par un ministre du gouvernement dans l'entre deux tours d'une présidentielle dont les enjeux sont considérables et qu'on ne s'étonne pas alors que certains soient tentés dans quelques jours par le vote des extrêmes et dans cela, vous avez votre participation et peut-être que si à Paris on parle de notre Communauté d'Agglo, peut-être qu'à Paris, il faudrait qu'ils voient la façon dont vous gérez les choses à distance.

Je n'ai qu'un seul regret, c'est que je vais voter contre ce budget, mais avec vous. Cela m'ennuie, voyez-vous. Je voterai contre ce budget, mais parce que j'ai mes idées. Mais le partager avec vous, je préfère être contre vous. Ce n'est pas un problème que je vous aime ou que je ne vous aime pas, Madame DARRIEUSSECQ. Ce n'est pas un problème que vous me dérangez sur le territoire ou que vous ne me dérangez pas sur le territoire. Vous savez, sur le territoire, les électeurs ont dit ce qu'ils en pensaient récemment. Ils ont dit ce qu'ils en pensaient aux municipales, ils ont dit ce qu'ils en pensaient aux départementales. Ils ont dit ce qu'ils en pensaient aux régionales. Si on vous a chassée du territoire, ce n'est pas DUTIN ou la minorité de la Communauté d'Agglomération qui l'ont décidé. Si on vous voit sur le territoire, c'est en fonction d'une position imminente que vous occupez et je vous en félicite, mais ni plus ni moins.

Mme DARRIEUSSECQ : C'est tellement grotesque qu'on va laisser tomber. Votons à main levée. Assumez, assumez.

M. ALLAIS : Non, ça suffit. Lorsqu'on a fait le vote de Jean-Paul ALYRE, il n'y a personne qui a été contre vous. Vous avez demandé dans un climat délétère, dans un climat abominable que l'on fasse un vote à bulletin secret. Je ne vois pas aujourd'hui où cela s'est amélioré. Expliquez-moi où est-ce que cela s'est amélioré, avec des lettres et quasiment des mots doux.

Je vous demande Monsieur le Président, et je suis cohérent, de faire un vote à bulletin secret. Sinon, il y a des gens ici qui n'oseront pas...

Monsieur le Président : C'est acté.

Je n'ai pas envie d'aller au conflit avec vous, Geneviève DARRIEUSSECQ. Je n'ai pas envie. J'ai juste une question. A quel moment est-ce que ça a décroché ? Peut-être parce que je suis un garçon pas assez obéissant, mais respectueux parce que j'ai du respect pour vous, mais pas forcément obéissant.

Je pense que l'énergie et l'engagement que l'on met tous et celui que je mets ne mérite pas que vous ayez cet acharnement, ces prises de parole en public : « un canard sans tête, quelqu'un qui ne sait pas conduire.. » On parle de respect. Je sais que dans le code de la route, la conduite accompagnée dure 2 ans et non pas 7 ans. Je voudrais simplement vous dire qu'il y a eu à un moment donné un virage parce que je n'ai pas forcément suivi à la lettre vos injonctions, mais je l'ai toujours fait avec du respect. Vous ne m'aimez plus. Je n'ai pas de commentaire à faire à cela.

Quant au fait que je m'interroge sur cette lettre des frondeurs qui a été rédigée par l'assistante du groupe d'opposition que vous aviez à l'époque au Département, mais vous n'étiez pas au courant, c'est tout à fait possible, c'est dommage parce que peut-être que d'autres auraient pu vous mettre au courant.

Je voudrais simplement vous dire que moi, je ne pense pas vous avoir manqué de respect. Je ne pense pas avoir mérité votre acharnement, sauf peut-être à dire qu'à un moment donné je n'ai pas forcément soutenu les personnes que vous souhaitiez que je soutienne et je n'ai pas fait de calcul par rapport à cela. Je ne crois pas mériter l'acharnement que vous avez sur nous et sur moi. Ce sont des choses qui peuvent aller au-delà du rapport politique. On est dans un gros village où tout le monde se connaît et j'ai autant de passion pour Mont de Marsan que vous. Je sais que vous l'avez.

Je dis simplement qu'il est bien dommage que le décrochage ait eu lieu uniquement parce qu'à un moment donné je n'ai pas forcément cédé à toutes les injonctions. Vous expliquez que vous n'êtes pas politique et qu'il n'y a pas de calcul. J'aimerais le croire, mais en ce qui me concerne en tous cas, si j'avais peut-être été plus politique et avec plus de calculs, peut-être que l'on n'en serait pas là. On ne se refait pas.

Et vous dire que je trouve un peu dommage - je ne dis pas pompier-pyromane, vous ou vos snipers autour de vous - de mettre de l'huile sur le feu. Oui, la situation n'est pas évidente. L'engagement de cette équipe est total et il est difficile d'entendre que tout allait bien avant et que tout d'un coup ça bascule dans quelque chose qui ne fonctionne pas. Je vous dis encore une fois que je trouve dommage que vous ayez changé d'attitude à partir du moment où je n'ai pas forcément écouté vos demandes, vos injonctions, mais sachez que je l'ai fait toujours avec du respect vis à vis de vous et qu'il n'y a pas d'autre pensée dans ma tête.

Mme DARRIEUSSECQ : Je peux répondre ? Je voudrais simplement vous poser une question, Monsieur le Président. De quelles injonctions parlez-vous ? Je pense que s'il y a quelqu'un qui fait une confiance totale dans les personnes, qui est là pour aider potentiellement, mais certainement pas pour commander et pour donner des injonctions à quelqu'un qui est élu, qui est en responsabilité... Je ne vois vraiment pas de quoi vous parlez, ou alors donnez-nous des exemples concrets.

Monsieur le Président : Clairement, je ne vais pas vous donner des exemples là parce que cela pourrait mettre en porte-à-faux tout le monde, mais clairement, vous avez souhaité que je soutienne tel ou tel, etc. Je ne comprends pas bien tout cela parce qu'en réalité, il y a toujours eu une volonté pour moi de m'appuyer sur vous qui étiez à Paris et je n'ai peut-être pas suffisamment été à valoriser votre action ou à soutenir les personnes que vous me demandiez de soutenir ou à prendre avec moi les personnes que vous me demandiez de prendre. Je suis très très heureux de ne pas l'avoir fait parce que dans mon équipe, il y a un certain nombre de gens qui sont très valeureux, qui se battent - qui ne sont pas tous encartés d'ailleurs - et aujourd'hui je serais bien embêté de savoir qui il faudrait que je sorte pour pouvoir vous satisfaire à ce niveau-là.

Mais je n'ai pas envie de revenir sur le passé. J'explique simplement qu'il ne me semble pas raisonnable de mettre de l'huile sur le feu comme vous le faites et de vous acharner contre nous et contre moi. Vous avez parlé de respect. En tous cas moi, j'ai ce respect en ce qui vous concerne.

Je vous propose de passer au vote.

Mme DARRIEUSSECQ : La lettre aux Montois, c'était du respect.

M. A.BACHE : Je viens d'entendre des choses très intéressantes. On dit que l'on s'occupe du personnel. Très bien, qu'est-ce que cela veut dire concrètement en espèces sonnantes et trébuchantes sur le budget ? Cela vient maintenant. On nous dit : la voirie, ça ne va pas. Je

veux qu'on nous fasse des propositions. Il est bien beau de le dire, mais c'est ni plus ni moins que le prétexte.

Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y a des gens qui, semble-t-il, ont voté contre le budget, qui ont voté au dernier CA du CIAS le budget de la Ville au CIAS. Il y a des choses que je ne comprends pas. Il faut être un peu cohérent et je souhaite que M. BAYARD nous annonce les chapitres et on verra ce qu'il en est. Vous avez la liberté de le faire. C'est ce que je propose.

Monsieur le Président : Je terminerai également en disant qu'il ne vous a pas échappé que le Président de l'Agglo et le Maire de Mont de Marsan sont la même personne et je me réjouis qu'en Conseil Municipal il n'y ait pas eu besoin de bulletin secret et que, hormis une opposition qui était sur des arguments politiques au sens noble du terme, il n'y ait pas eu cela et pourtant, c'est la même personne qui brutalise les équipes, qui gère mal, etc.

Je pense que les équipes ont eu le temps de se mettre en place. Il s'agit donc de voter à bulletin secret sur le budget principal. Vous avez sur la table 3 bulletins, les enveloppes, l'isoloir et il s'agit de se positionner pour l'adoption ou pas du budget primitif du budget principal. Les budgets annexes viennent après. Je vous proposerai, en fonction du résultat, de voter les budgets annexes plutôt à main levée si vous ne vous y opposez pas.

Note de synthèse et délibération

Objet : Vote du budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération.

Nomenclature Acte :
7.1.2 – Document budgétaire

Rapporteur : Hervé BAYARD

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget principal de Mont de Marsan Agglomération pour l'exercice 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,
Par 28 voix pour, 25 voix contre, 2 bulletins blancs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n°2022030033 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040070 en date du 14 avril 2022 décidant d'abroger la délibération n°2022040054,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 31 mars 2022,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales il y a lieu de procéder à un vote à bulletin secret puisque plus d'un tiers des membres présents l'a demandé,

Adopte le budget primitif 2022 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2022040072 (n°04)

M. BAYARD : Je ne vais pas reprendre l'exposé de chacun des budgets parce que ça a été fait la semaine dernière.

Note de synthèse et délibération

Objet : Vote des budgets annexes (transports - logements - zones d'activités – eau – assainissement des eaux usées – GEMAPI et eaux pluviales – assainissement non collectif) de Mont de Marsan Agglomération.

Nomenclature Acte :
7.1.2 – Document budgétaire

Rapporteur : Hervé BAYARD

- Budget annexe « transports »

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « transports » pour l'exercice 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 46 voix pour, 8 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Céline PIOT, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Jean-Guy BACHE).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n° 2022030033 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040070 en date du 14 avril 2022 décidant d'abroger la délibération n°2022040054,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 31 mars 2022,

Considérant le principe d'unité budgétaire imposant de voter le budget principal et les budgets annexes lors de la même séance,

Adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « transports »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget annexe « logements »

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « logements » pour l'exercice 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n° 2022030033 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040070 en date du 14 avril 2022 décidant d'abroger la délibération n°2022040054,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 31 mars 2022,

Considérant le principe d'unité budgétaire imposant de voter le budget principal et les budgets annexes lors de la même séance,

Adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « logements »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget annexe « zones d'activités »

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « zones d'activités » pour l'exercice 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n° 2022030033 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040070 en date du 14 avril 2022 décidant d'abroger la délibération n°2022040054,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 31 mars 2022,

Considérant le principe d'unité budgétaire imposant de voter le budget principal et les budgets annexes lors de la même séance,

Adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « zones d'activités »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget annexe « eau »

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « eau » pour l'exercice 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n° 2022030033 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040070 en date du 14 avril 2022 décidant d'abroger la délibération n°2022040054,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 31 mars 2022,

Considérant le principe d'unité budgétaire imposant de voter le budget principal et les budgets annexes lors de la même séance,

Adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « eau »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget annexe « assainissement des eaux usées »

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « assainissement des eaux usées » pour l'exercice 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n° 2022030033 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040070 en date du 14 avril 2022 décidant d'abroger la délibération n°2022040054,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 31 mars 2022,

Considérant le principe d'unité budgétaire imposant de voter le budget principal et les budgets annexes lors de la même séance,

Adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « assainissement des eaux usées»,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget annexe « eaux pluviales - GEMAPI »

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « eaux pluviales - GEMAPI » pour l'exercice 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 53 voix pour, 1 abstention (Catherine BERGALET)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n° 2022030033 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040070 en date du 14 avril 2022 décidant d'abroger la délibération n°2022040054,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 31 mars 2022,

Considérant le principe d'unité budgétaire imposant de voter le budget principal et les budgets annexes lors de la même séance,

Adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « eaux pluviales - GEMAPI »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Budget annexe « assainissement non collectif »

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « assainissement non collectif » pour l'exercice 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération n° 2022030033 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022040070 en date du 14 avril 2022 décidant d'abroger la délibération n°2022040054,

Vu l'annexe explicative du budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales » en date du 31 mars 2022,

Considérant le principe d'unité budgétaire imposant de voter le budget principal et les budgets annexes lors de la même séance,

Adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « assainissement non collectif »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président : Je vais vous dire un petit mot et vous pourrez prendre la parole ensuite, si vous le souhaitez.

Chers collègues, je vous remercie de ce vote qui confirme les deux votes précédents. Merci pour le territoire, merci pour nos services que je respecte profondément et merci pour nos 18 communes. Je remercie en particulier les élus qui ont peut-être découvert leur nom ce matin dans la presse et qui ont témoigné par les propos qu'ils m'ont tenus aujourd'hui en privé et par leur vote de ce soir leur esprit de responsabilité. Je ne vais pas faire davantage

de commentaires ce soir. Dans un contexte politique et électoral où l'extrême droite est aux portes du pouvoir, je ne vais pas ajouter de la confusion à la confusion.

Je dirais simplement que quand on occupe des responsabilités, que ce soit dans cette assemblée, dans les communes ou à des niveaux plus élevés ou très élevés, chacun doit s'interroger sur son rôle, ses responsabilités, ses postures et sur l'image que l'on renvoie, cette image qui m'attriste aujourd'hui. Il y a une défiance qui doit s'estomper en évitant de tels agissements. Rien ne nous aura été épargné, rien ne m'aura été épargné depuis deux ans, depuis un an et nous tirerons les conséquences de tout cela plus tard, à froid, de manière dépassionnée.

Je ne suis pas parfait, mais mon engagement est total avec, bien évidemment un profond respect pour les maires que vous êtes, toutes et tous, pour les élus, pour les services et les citoyens. Il nous faut stopper cette ambiance, fédérer et rassembler.

En attendant, j'en appelle à toutes celles et ceux qui veulent travailler pour l'Agglomération et pour ses habitants, pour l'intérêt général et pour le territoire, à se rassembler demain pour trouver la voie de l'apaisement et du bien commun et je vous remercie.

La séance est levée. Bonne soirée.

La séance est levée